

QUESTIONS ET REPONSES D'ECLAIRCISSEMENT

COD22022-10116 Marché public de services relatif à “l’acquisition d’une expertise spécialisée pour le développement, l’intégration et le déploiement de modules d’intelligence artificielle destinés à renforcer la plateforme digitale de l’ONEM.”

Lancement du 14/08/2026 au 07/09/2026 à 15h30 et Prolongé au 14 Septembre 2026 à 10heures

Publication sur Site Enabel

N°	Date	QUESTIONS	REPONSES
1.	Date du 14/08/2026	Bonjour, Nous avons besoin des quelque précisions sur les points suivants. 1. SRS et documentation d’intégration de la plateforme ONEM Les Termes de Référence mentionnent l’intégration avec des systèmes externes « tels que spécifiés dans les SRS ». Les seuls documents mis à notre disposition étant actuellement le Cahier Spécial des Charges aux formats PDF et Word, pourriez-vous nous indiquer si les SRS, ainsi que la documentation technique disponible relative aux interfaces et API de la plateforme ONEM, peuvent être communiqués aux soumissionnaires ?	Le 27/08/2026 Bonjour, Merci pour votre message et pour les différentes demandes de clarification relatives au marché COD22022-10116. Veuillez trouver ci-dessous les éléments de réponse en gras 1. SRS et documentation d’intégration de la plateforme ONEM Les éléments techniques nécessaires à la préparation de l’offre sont repris dans les Termes de Référence, notamment l’architecture actuelle de la plateforme ONEM, les principales technologies utilisées, les mécanismes d’authentification, l’architecture REST/API ainsi que les principaux flux métiers concernés. La documentation technique détaillée disponible sur la plateforme existante, notamment les éléments utiles relatifs aux interfaces et API, sera mise à disposition de l’adjudicataire lors de la phase de démarrage, selon les modalités appropriées de confidentialité et de sécurité. La phase de démarrage devra précisément permettre de confirmer, avec

	2. Données disponibles pour les modèles d'intelligence artificielle Les TDR précisent les volumes cibles de dimensionnement de la plateforme. Pour la préparation de notre approche IA, pourriez-vous préciser quelles données historiques sont actuellement disponibles et exploitables pour l'entraînement et la validation des modèles, notamment : - les profils/CV des demandeurs d'emploi ; - les offres d'emploi ; - les compétences et référentiels métiers ; - les historiques de candidatures, de matching et de placements ; - les éventuelles données déjà qualifiées ou labellisées. 3. Infrastructure de calcul pour le développement, l'entraînement et l'exploitation des modèles IA Pourriez-vous préciser si les infrastructures nécessaires au développement, à l'entraînement, au réentraînement et à l'exploitation des modèles d'intelligence artificielle — notamment les capacités de calcul CPU/GPU, le stockage et les environnements de test et de production — seront mises à disposition par l'ONEM/Enabel ? Dans le cas contraire, ces ressources	l'ONEM et Enabel, les flux métiers, les modalités d'intégration, les interfaces concernées et les éventuelles contraintes techniques avant le développement des modules. 2. Données disponibles pour les modèles d'intelligence artificielle Les volumes mentionnés dans les TdR correspondent à des hypothèses cibles de dimensionnement et de scalabilité de la solution et ne doivent pas être interprétés comme les volumes de données historiques actuellement disponibles. La plateforme ONEM couvre actuellement plusieurs flux, notamment l'enregistrement des demandeurs d'emploi et des entreprises, les offres d'emploi, les candidatures, le matching et le suivi des placements. La disponibilité effective, le volume, la qualité, la complétude et le niveau de structuration des données historiques devront cependant être analysés avec l'ONEM durant la phase de démarrage. Il est donc attendu du soumissionnaire qu'il propose une approche permettant notamment : • d'évaluer et préparer les données disponibles ; • de gérer d'éventuelles données incomplètes ou faiblement structurées ; • de mettre en place des mécanismes de recommandation pertinents même lorsque l'historique disponible est limité ; • d'intégrer, lorsque pertinent, des référentiels ou taxonomies tels que ceux utilisés par l'ONEM ainsi que des standards internationaux. Les TdR prévoient expressément que la solution devra pouvoir fonctionner dans un contexte où la quantité de données digitalisées disponibles peut être limitée. 3. Infrastructure de calcul Les TdR ne prévoient pas la mise à disposition d'une infrastructure dédiée de calcul GPU ou équivalente pour les phases de développement
--	--	---

	doivent-elles être prévues et intégrées par le soumissionnaire dans son offre financière ? 4. Modalités de réalisation des Expertises-Jours Le CSC indique comme lieux d'exécution les bureaux d'Enabel et de l'ONEM à Kinshasa. Pourriez-vous préciser si les 82 Expertises-Jours prévus doivent être intégralement réalisés en présentiel à Kinshasa, ou si certaines activités, notamment de conception, développement, entraînement, tests et documentation, peuvent être réalisées à distance, avec des missions ciblées sur site pour le cadrage, l'intégration, la recette, la formation et les activités nécessitant une présence auprès des équipes de l'ONEM ? 5. Propriété intellectuelle préexistante Afin de bien interpréter les dispositions du CSC relatives aux droits intellectuels, pourriez-vous confirmer que les droits portant sur les technologies, composants logiciels, bibliothèques, modèles, outils, méthodologies et savoir-faire préexistants du prestataire avant le démarrage du marché restent la propriété de celui-ci, tandis que les	et d'entraînement. Le soumissionnaire devra donc prévoir dans son approche technique et financière les ressources nécessaires au développement, à l'entraînement, aux tests et à la réalisation des prestations prévues au marché. La solution finale devra toutefois être conçue pour s'intégrer à l'environnement technique existant de l'ONEM et permettre son exploitation et sa maintenance par les équipes concernées. Toute dépendance à une infrastructure externe, un service cloud, une licence ou un composant générant des coûts récurrents devra être clairement identifiée dans l'offre technique, ainsi que les conditions nécessaires à son exploitation après la période du marché. 4. Modalités de réalisation des Expertises-Jours Les Expertises-Jours ne doivent pas nécessairement être réalisés intégralement en présentiel à Kinshasa. Certaines activités pouvant être réalisées efficacement à distance, notamment la conception, une partie du développement, l'entraînement, les tests techniques et la documentation, peuvent être organisées à distance. Une présence à Kinshasa devra toutefois être prévue pour les activités nécessitant une interaction directe avec Enabel et l'ONEM, notamment le cadrage et la phase de démarrage, certaines activités d'intégration, la recette utilisateur, le transfert de compétences, les formations ainsi que toute autre activité pour laquelle une présence sur site serait nécessaire. Le soumissionnaire est invité à préciser dans son offre l'organisation proposée entre prestations à distance et prestations sur site. 5. Propriété intellectuelle préexistante Les dispositions relatives aux droits intellectuels prévues dans le Cahier
--	---	---

		développements et livrables spécifiquement réalisés dans le cadre du marché sont soumis aux dispositions de propriété intellectuelle prévues au CSC ? Nous vous remercions par avance pour ces précisions, qui nous permettront de préparer une proposition technique et financière parfaitement alignée avec les attentes d'Enabel et de l'ONEM. Bien cordialement,	Spécial des Charges restent pleinement applicables. Les technologies, outils, bibliothèques, méthodologies ou autres éléments préexistants qui seraient utilisés dans le cadre de la solution devront être clairement identifiés par le soumissionnaire, ainsi que les éventuelles licences, restrictions d'utilisation ou dépendances associées. Les développements, modèles, configurations, API, documentations et autres livrables spécifiquement produits dans le cadre du présent marché sont soumis aux dispositions relatives aux droits intellectuels prévues dans le CSC. Dans tous les cas, le recours à des composants préexistants ne devra pas limiter la capacité de l'ONEM à exploiter, maintenir et faire évoluer durablement la solution livrée conformément aux exigences du marché. Nous espérons que ces précisions vous permettront de finaliser votre proposition technique et financière. Bien cordialement,"
2.	: lundi 17 août 2026 12:15	Nous étudions actuellement l'appel d'offres relatif au développement, à l'intégration et au déploiement de solutions d'intelligence artificielle spécialisées pour la plateforme numérique de l'ONEM en République démocratique du Congo. Nous souhaiterions avoir un bref échange de 15 à 20 minutes avec votre équipe afin de mieux comprendre les besoins du projet et de vous présenter un projet similaire que nous avons réalisé avec succès. Nous pouvons également vous transmettre à l'avance une brève	Répondu le 18/08/2026 Bonjour cher soumissionnaire potentiel Nous vous remercions pour votre e-mail et pour votre intérêt accordé à ce processus. Nous vous informons que l'étape de discussion au tél avec les soumissionnaires, individuellement, n'a pas été prévue dans le cahier spécial des charges de ce marché. Afin de respecter la procédure de passation de marché public d'Enabel, nous vous demandons de poser les questions et le comité va vous répondre par écrit et la langue prévue dans ce marché pour soumettre l'offre c'est le 'Français'

		présentation de cette expérience. N'hésitez pas à nous indiquer une date et une heure qui vous conviendraient pour cet échange.	Dans l'espoir d'avoir votre dossier parmi les offres qui seront soumises, veuillez agréer , Madame, Monsieur, notre plus grande considération Cordialement
3.	: mercredi 19 août 2026 08:51	Bonjour, Dans le cadre de ce marché de service, nous souhaiterions savoir s'il est possible de proposer le même expert pour répondre à deux postes différents, lorsque son expérience et ses compétences correspondent aux exigences des deux postes. (<i>Exemple : Scientifique principal en IA / Ingénieur en apprentissage automatique (Machine Learning) et Data Scientist(s)</i>) Pourriez-vous nous confirmer si cette possibilité est autorisée dans le cadre de votre MARCHE PUBLIC DE SERVICES N° COD22022-10116, ou si un profil ne peut être affecté qu'à un seul poste ? Merci d'avance pour votre retour et vos précisions.	Répondu le 27/08/2026 Merci pour votre question. Oui, un même expert peut être proposé pour couvrir deux profils différents, pour autant qu'il réponde intégralement aux qualifications, compétences et expériences exigées pour chacun des profils concernés. Dans ce cas, l'offre devra clairement préciser les différents rôles assumés par l'expert ainsi que son niveau d'implication prévu dans la mission. Le soumissionnaire devra également veiller à ce que ce cumul de fonctions soit compatible avec la charge de travail et le calendrier d'exécution du marché, et ne compromette pas la disponibilité de l'expert ni la qualité des prestations attendues. Lors de l'évaluation, l'expert sera apprécié séparément au regard des exigences applicables à chacun des profils pour lesquels il est proposé. Ainsi, dans l'exemple cité, un même expert peut être proposé comme Scientifique principal en IA / Ingénieur Machine Learning et comme Data Scientist, sous réserve du respect des conditions précitées. Bien cordialement
4.	mercredi 26 août 2026 12:09	Réponse à ce mail fournie le 27/08/2026	

		Monsieur le Contract Support Manager, L'avis précisant que la procédure retenue est une procédure négociée sans publication préalable, nous vous saurions gré de bien vouloir nous confirmer les deux points suivants avant la remise de notre offre : 1. que la consultation est ouverte aux opérateurs économiques ayant pris connaissance de la publication sur le site d'Enabel, et que la remise d'une offre par Afrisoft Lab sera recevable R/ Oui elle sera recevable 2. que le mode de dépôt applicable est bien l'envoi d'un fichier PDF scanné unique à l'adresse procurement.cod@enabel.be, et qu'aucune inscription préalable sur une plateforme électronique n'est requise. R/ Oui Nous vous remercions également de nous indiquer si des questions écrites peuvent encore être adressées au pouvoir adjudicateur et, le cas échéant, la date limite applicable. R/Oui jusqu'à la date limite prévue dans le csc (10eme jour avant la date de dépôt des offres) Une note de présentation de nos capacités, établie au regard de l'objet de ce marché, peut vous être transmise dès que vous le jugerez utile. R/ La note peut être incluse directement dans votre offre .		
5.	26/08/2026	<table><tr><td> Madame, Monsieur, Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous indiquer, le cas échéant, toute pièce complémentaire attendue au stade de la soumission. </td><td> Réponse du 27/08/2026 Bonjour Bonjour cher soumissionnaire En réponse à votre message, veuillez noter que toutes les pièces supplémentaires requises pour ce marché sont listées dans le cahier spécial des charges </td></tr></table>	Madame, Monsieur, Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous indiquer, le cas échéant, toute pièce complémentaire attendue au stade de la soumission.	Réponse du 27/08/2026 Bonjour Bonjour cher soumissionnaire En réponse à votre message, veuillez noter que toutes les pièces supplémentaires requises pour ce marché sont listées dans le cahier spécial des charges
Madame, Monsieur, Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous indiquer, le cas échéant, toute pièce complémentaire attendue au stade de la soumission.	Réponse du 27/08/2026 Bonjour Bonjour cher soumissionnaire En réponse à votre message, veuillez noter que toutes les pièces supplémentaires requises pour ce marché sont listées dans le cahier spécial des charges			

6.	vendredi 28 août 2026 10:51	Madame, Monsieur, Notre entreprise a pris connaissance de l'avis de marché public de services portant la référence COD22022-10116, relatif à l'acquisition d'une expertise spécialisée pour le développement, l'intégration et le déploiement de modules d'intelligence artificielle destinés à renforcer la plateforme digitale de l'ONEM. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous indiquer : 1. les modalités de retrait du dossier de marché, 2. la liste exacte des pièces exigées et 3. le canal par lequel l'offre doit être déposée avant la date de clôture.	Répondu le 1^{er} septembre 2026 Bonjour Cher soumissionnaire Veuillez trouver le Cahier spécial des charges en attaches et les réponses à vos préoccupations dans ce qui suit: Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous indiquer : 1. les modalités de retrait du dossier de marché, R/ Voir le cahier spécial des charges est en attache 2. la liste exacte des pièces exigées et R/Le point 7 RECAPITULATIF DES DOCUMENTS A REMETTRE du cahier spécial des charges (P40) vous donne ces informations 3. le canal par lequel l'offre doit être déposée avant la date de clôture. R/.La section 9- INTRODUCTION DES OFFRES vous en donne les informations
7.	Envoyé : jeudi 27 août 2026 13:29	1. Quelles sont les technologies de la plateforme digitale actuelle (langages, framework applicatif, système de gestion de base de données, environnement d'hébergement) ? Une documentation technique, un schéma d'architecture ou un accès à des interfaces applicatives peuvent-ils être communiqués aux soumissionnaires, le cas échéant sous engagement de	La plateforme numérique de l'ONEM repose sur une architecture orientée microservices. Les principales technologies utilisées sont les suivantes : • Frontend : Angular, complété notamment par JavaScript, HTML5, CSS3, AJAX, jQuery et Bootstrap ; • Backend : microservices développés en Java avec Spring Boot et en PHP avec Symfony ; • API Gateway : Spring Cloud ; • Base de données principale : MySQL ; • Gestion des identités et des accès : Keycloak ; • Gestion électronique des documents : Alfresco ;

		confidentialité ?	• Serveurs applicatifs/web : Apache Tomcat et Apache HTTP Server ; • Conteneurisation : Docker. La plateforme est conçue comme une application full web accessible depuis ordinateur, tablette et mobile. Une documentation fonctionnelle et technique de la plateforme existe, comprenant notamment la description de l'architecture ainsi que des diagrammes de classes et d'architecture physique. Ces éléments, ainsi que toute documentation technique complémentaire disponible et nécessaire à l'intégration, seront mis à disposition de l'adjudicataire lors de la réunion de cadrage et de la phase de démarrage, dans le respect des exigences de confidentialité et de sécurité applicables.
8.		2. La plateforme expose-t-elle des interfaces applicatives permettant l'intégration de modules tiers, ou l'intégration devra-t-elle être réalisée au niveau de la base de données ou du code applicatif ?	L'architecture de la plateforme a été conçue pour permettre l'intégration avec d'autres composants et systèmes principalement par l'intermédiaire d'API RESTful. Une API Gateway basée sur Spring Cloud assure notamment le routage et la gestion des échanges entre les différents microservices. Les API REST utilisent les méthodes HTTP standards telles que GET, POST, PUT et DELETE. Le système prévoit également des mécanismes d'échange ou d'import/export de données dans des formats standards, notamment CSV, XML et JSON. L'intégration des modules IA devra donc être privilégiée au niveau des services et des API existantes, conformément à l'architecture microservices de la plateforme, plutôt que par un accès direct à la base de données ou par une modification non encadrée du code applicatif. Les interfaces exactes, les endpoints disponibles et les éventuelles adaptations nécessaires seront confirmés lors de la phase de démarrage sur la base de l'environnement effectivement déployé.
9.		Sur les données destinées aux modules	La plateforme est conçue pour gérer plusieurs catégories de données

		d'intelligence artificielle 3. Quels jeux de données seront mis à disposition pour l'entraînement et l'évaluation des modules : volumétrie approximative, historique disponible, format et niveau de structuration ? La qualité des données conditionnant directement la performance atteignable, une indication même approximative nous serait précieuse.	exploitables dans le cadre des modules d'intelligence artificielle, notamment : • Les profils des demandeurs d'emploi, incluant notamment les données d'identification, de formation, de compétences, d'expériences professionnelles, de localisation et d'aspirations professionnelles ; • Les profils des entreprises et employeurs ; • Les offres d'emploi et leurs caractéristiques ; • Les candidatures, présélections et résultats de matching ; • Les placements et résultats des processus d'intermédiation ; • Les données liées à l'orientation professionnelle, au profilage, aux contrats de travail et à certaines déclarations relatives au marché du travail. Les données structurées de la plateforme sont principalement gérées dans une base de données MySQL. La plateforme prévoit également une gestion documentaire via Alfresco, ainsi que des mécanismes d'échange et d'import/export de données dans des formats standards tels que CSV, XML et JSON. S'agissant de la volumétrie, il convient de distinguer les volumes de dimensionnement prévus dans le CSC des volumes de données effectivement disponibles à ce jour. Les valeurs mentionnées dans le CSC, notamment jusqu'à 50 000 000 de profils de demandeurs d'emploi, 2 000 000 d'offres d'emploi cumulées et 10 000 000 de placements historiques, constituent des hypothèses de capacité et des cibles de scalabilité destinées à guider la conception de l'architecture technique. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme les volumes de données historiques actuellement disponibles dans la plateforme. La volumétrie réelle, l'ancienneté, le niveau de structuration, la qualité, la complétude et l'exploitabilité des données disponibles devront être confirmés lors de la phase de démarrage. Les données disponibles ainsi que les éléments techniques nécessaires à leur exploitation seront mis à disposition de l'adjudicataire lors de la réunion de cadrage et au cours de la phase de démarrage, en coordination avec l'ONEM et dans le respect
--	--	--	--

			des exigences de sécurité et de protection des données. Le soumissionnaire devra dès lors prévoir dans sa méthodologie une étape d'inventaire, d'évaluation de la qualité, de nettoyage, de préparation et, le cas échéant, d'enrichissement des données, préalablement à l'entraînement et à l'évaluation des modèles d'intelligence artificielle.
10.		4. Quelles contraintes s'appliquent au traitement de ces données : anonymisation préalable, localisation obligatoire de l'hébergement sur le territoire congolais, restrictions d'usage de services d'intelligence artificielle tiers hébergés à l'étranger ?	Le traitement des données devra respecter les exigences de sécurité et de protection des données prévues dans le CSC. En particulier, les données sensibles devront être protégées et les données utilisées pour l'entraînement des modèles devront faire l'objet des mécanismes d'anonymisation appropriés, conformément aux dispositions du CSC. En revanche, les documents du marché ne fixent pas explicitement, à ce stade, une obligation générale selon laquelle l'ensemble de l'hébergement technique devrait être localisé exclusivement sur le territoire congolais. De même, les documents ne prévoient pas expressément une interdiction générale d'utiliser des services ou composants d'intelligence artificielle tiers hébergés à l'étranger. Toutefois, tout recours éventuel à de tels services devra être clairement décrit dans l'offre, notamment en ce qui concerne les flux et lieux de traitement des données, les mécanismes de protection, les dépendances techniques et les conditions de sécurité et de confidentialité. La solution proposée devra dans tous les cas respecter les exigences de protection des données et de sécurité fixées par le CSC.
11.		Sur le périmètre fonctionnel 5. Le cahier spécial des charges évoquant des modules d'intelligence artificielle, pouvez-vous préciser l'ordre de priorité retenu entre les fonctionnalités attendues, et indiquer si une fonctionnalité est considérée comme critique au sens où	Le CSC ne prévoit pas d'ordre de priorité particulier entre les fonctionnalités attendues. Les trois produits IA décrits dans les Termes de référence, à savoir le recommandeur d'emplois, le recommandeur de parcours de carrière professionnelle et l'étiqueteur de professions, ainsi que les fonctionnalités clés qui leur sont associées, constituent le périmètre fonctionnel attendu du marché. Le soumissionnaire est donc tenu de proposer une solution couvrant

		son absence rendrait l'offre non conforme ?	l'ensemble de ce périmètre. Toute omission substantielle d'un produit ou d'une fonctionnalité expressément requise sera appréciée dans le cadre de l'examen de la régularité et de la conformité de l'offre et pourra conduire à considérer l'offre comme non conforme. Cette approche permet également de garantir que l'ensemble des soumissionnaires construisent leur offre sur un périmètre comparable.
12.		6. Des critères d'acceptation quantifiés sont-ils fixés pour la réception des modules (indicateurs de performance, seuils de qualité), ou seront-ils définis contradictoirement en phase de cadrage ?	Le CSC prévoit déjà plusieurs indicateurs et seuils de performance attendus. À titre indicatif, les modules devront notamment contribuer à atteindre : • Un taux de pertinence du matching entre profils et offres d'au moins 75 % ; • Une réduction du temps de traitement des candidatures d'au moins 60 % ; • Une augmentation du taux de placement d'au moins 40 % ; • Un taux de disponibilité de la plateforme d'au moins 99 %. Des exigences techniques sont également fixées, notamment : • Un temps de traitement par lots inférieur à 1 heure pour 10 000 profils ou offres ; • Un temps de réentraînement des modèles de maximum 24 heures avec les données actualisées ; • Une capacité de support d'au moins 50 000 utilisateurs mensuels. Le CSC prévoit par ailleurs des plans et rapports de tests couvrant notamment la précision des modèles, les fonctionnalités des API, les performances, la sécurité, l'évaluation des biais ainsi qu'une recette utilisateur (UAT). Ces indicateurs constituent donc la base de référence. Ils pourront être affinés durant la phase de démarrage, en concertation avec Enabel et l'ONEM, notamment sur la base de l'analyse de l'existant, des données effectivement disponibles et des contraintes techniques identifiées.
13.		Sur les conditions du marché	Un montant estimé ou au plafond budgétaire n'est pas communiqué au

		7. Un montant estimé ou un plafond budgétaire est-il communiqué aux soumissionnaires ? Le marché est-il à prix global forfaitaire ou à bordereau de prix unitaires	soumissionnaire conformément à la loi sur les marchés publics d'Enabel. Concernant le mode de détermination du prix, le CSC précise qu'il s'agit d'un marché à prix global forfaitaire. Les quantités exprimées en expertises-jours servent notamment à assurer la comparabilité des offres, mais une différence entre le nombre d'EJ prévu et celui réellement presté n'est pas de nature à modifier le prix global du marché.
14.		8. Quels sont le seuil de chiffre d'affaires minimal et le nombre de références de marchés similaires retenus au titre de la sélection qualitative, ainsi que le nombre et le profil des experts dont les curriculum vitæ doivent être joints à l'offre ?	En ce qui concerne les critères retenus au titre de la sélection qualitative, nous vous prions d'exploiter la section 6-Dossier de sélection et vous aurez les exigences minimales du cahier spécial des charges. Concernant l'équipe, le CSC prévoit l'évaluation des profils suivants : 1. Chef / Gestionnaire de projet IA ; 2. Scientifique principal en IA / Ingénieur en apprentissage automatique ; 3. Data Scientist(s) ; 4. Ingénieur Data, indiqué dans le CSC ; 5. Spécialiste Assurance Qualité / Test IA. Pour chaque expert proposé, le soumissionnaire doit fournir les éléments demandés dans le CSC, notamment le CV détaillé, la copie du diplôme le plus élevé ou une preuve équivalente de qualification, les références ou attestations pertinentes lorsqu'elles sont disponibles, la description des missions similaires, le rôle prévu dans la mission ainsi que le niveau d'implication.
15.		9. Quelle est la pondération respective des critères technique et financier dans l'attribution ?	La pondération est la suivante : • Critère technique : 70 points • Critère financier : 30 points Il est également précisé qu'une offre doit obtenir au minimum 50/70 au critère technique avant de pouvoir être évaluée sur le critère financier. Voir le point 15 « Critères d'attribution », pages 14 à 16 du CSC.

16.		10. La phase de douze mois de maintenance post-déploiement est-elle incluse dans le prix de l'offre ou fait-elle l'objet d'une ligne budgétaire distincte ? Des niveaux de service sont-ils imposés ?	La période de 12 mois de support post-déploiement et de maintenance fait partie intégrante des prestations du marché et doit donc être prise en compte dans le prix proposé par le soumissionnaire. Elle correspond à la troisième phase du marché, consacrée à la clôture, à la capitalisation, à la formation et au support post-déploiement. Le CSC prévoit notamment un plan de support détaillant la période de support, son périmètre, y compris le suivi de la performance des modèles, ainsi que les procédures associées. La maintenance ne fait pas l'objet d'un poste financier séparé. En revanche, lorsque la solution proposée nécessite des licences, le formulaire d'offre prévoit une ligne spécifique permettant d'indiquer les éventuels coûts de licence sur une période de 12 mois. En matière de niveau de service, le CSC fixe déjà plusieurs exigences de performance, notamment un taux de disponibilité de la plateforme d'au moins 99 %, ainsi que des exigences en matière de performance, sécurité, monitoring et qualité.
17.		11. À qui appartiennent les droits de propriété intellectuelle sur les développements réalisés, et une obligation de livraison du code source sous licence ouverte est-elle prévue ?	Le CSC ne prévoit pas expressément une obligation de publication ou de livraison du code sous licence open source. Par contre, conformément à l'article relatif aux droits intellectuels du CSC, le pouvoir adjudicateur acquiert les droits de propriété intellectuelle nés, mis au point ou utilisés à l'occasion de l'exécution du marché. Le prestataire devra par ailleurs remettre les éléments nécessaires à l'exploitation, à la maintenance et à l'évolution de la solution, notamment les produits IA développés, les fichiers des modèles entraînés, les configurations associées, les scripts de déploiement, les spécifications des API et la documentation technique. Les éventuels composants préexistants, bibliothèques, frameworks ou logiciels tiers utilisés devront néanmoins être compatibles avec les droits acquis par le pouvoir adjudicateur et ne pas empêcher l'exploitation, la maintenance ou l'évolution des solutions livrées.

18.		12. L'offre doit-elle être rédigée exclusivement en français, et un format ou un nombre de pages maximal est-il imposé pour la note méthodologique ?	Oui. Conformément au point 5.2 du CSC, l'offre et toutes ses annexes doivent être rédigées en français. Le CSC ne prévoit pas de nombre maximal de pages pour la note méthodologique. Le soumissionnaire doit toutefois veiller à fournir l'ensemble des éléments demandés dans le dossier technique.
19.	28/08/2026	Volumétrie. Les spécifications mentionnent d'une part un support d' « au moins 50 000 utilisateurs mensuels », d'autre part un dimensionnement « jusqu'à 50 000 000 de profils » et « 500 000 nouveaux demandeurs d'emploi par mois ». Merci de confirmer la volumétrie cible à retenir pour le chiffrage.	Les deux valeurs répondent à des objectifs différents et ne sont pas contradictoires. Le seuil de 50 000 utilisateurs mensuels constitue une exigence minimale de performance opérationnelle de la solution. Les volumes pouvant aller jusqu'à 50 000 000 de profils de demandeurs d'emploi, 2 000 000 d'offres cumulées, 10 000 000 de placements historiques, 500 000 nouveaux demandeurs d'emploi par mois et 50 000 nouvelles offres par mois constituent, quant à eux, des hypothèses de dimensionnement et de scalabilité à terme, dans une logique de montée en charge progressive à l'échelle nationale. Pour le chiffrage, le soumissionnaire doit donc proposer une solution capable de satisfaire les performances opérationnelles prévues par le CSC tout en présentant une architecture permettant d'évoluer progressivement vers les volumes de dimensionnement indiqués, sans nécessiter une refonte substantielle de la solution. Ces volumes ne signifient pas que les 50 millions de profils doivent être effectivement hébergés ou traités dès la mise en production initiale.
20.		Périmètre des trois produits. Les trois produits IA sont-ils tous attendus en production au terme du marché, ou certains au stade pilote ? Le périmètre	Les trois produits IA sont attendus comme des produits fonctionnels, testés, intégrés et déployés au terme du marché. Il ne s'agit pas de simples prototypes ou pilotes.

		inclut-il l'extraction automatique de CV en pièce jointe (parsing, OCR) et la création d'interfaces utilisateur, ou uniquement des services et API à intégrer aux écrans existants ?	Les trois produits sont : • Le recommandeur d'emplois ; • Le recommandeur de parcours de carrière professionnelle ; • L'étiqueteur de professions. Le CSC prévoit que chacun de ces produits expose des API documentées et soit intégré à la plateforme existante de l'ONEM. Il prévoit également un tableau de bord unifié permettant la surveillance des produits, notamment les logs et audit trails. Le parsing automatique ou l'OCR des CV joints n'est pas identifié dans le CSC comme un produit ou un livrable distinct obligatoire. La plateforme existante dispose déjà de données structurées relatives aux profils des demandeurs d'emploi et permet également le dépôt de documents. Si le soumissionnaire estime qu'un mécanisme de parsing ou d'OCR est nécessaire à la solution technique qu'il propose, il peut l'intégrer à son approche, les éventuels coûts associés devant alors être compris dans son offre. De même, le marché ne porte pas sur la refonte générale des interfaces utilisateur de la plateforme ONEM. Les adaptations d'interface strictement nécessaires à l'intégration et à l'exploitation des modules IA, ainsi que le tableau de bord de supervision prévu dans le CSC, font cependant partie du dispositif attendu.
21.		Données disponibles. Merci de préciser la nature, le volume, le format et la profondeur historique des données existantes, et d'indiquer s'il existe un historique de placements exploitable pour l'apprentissage. À défaut, la constitution et l'annotation d'un jeu de données de référence relèvent-elles du périmètre du	La plateforme est conçue pour gérer notamment les données relatives : • Aux profils des demandeurs d'emploi, leurs formations, compétences, expériences, localisations et aspirations ; • Aux employeurs et entreprises ; • Aux offres d'emploi ; • Aux candidatures et présélections ; • Aux processus de matching ; • Aux entretiens et résultats des candidatures ;

		marché ?	• Aux placements ; • A l'orientation et au profilage professionnel ; • Aux contrats de travail et à certaines données du marché du travail. Les données structurées sont principalement gérées dans une base MySQL, tandis que la gestion documentaire repose notamment sur Alfresco. Des mécanismes d'échange et d'import/export en formats CSV, XML et JSON sont également prévus. En revanche, la documentation disponible ne permet pas de confirmer à ce stade la volumétrie réelle, la profondeur historique, la complétude et la qualité des données effectivement disponibles. En particulier, le fait que le CSC fixe une capacité cible pouvant aller jusqu'à 10 millions de placements historiques ne signifie pas qu'un tel volume de données historiques existe actuellement. La volumétrie et l'exploitabilité réelles seront donc confirmées lors de la phase de démarrage. Les données disponibles ainsi que les éléments techniques nécessaires à leur exploitation seront mis à disposition de l'adjudicataire lors de la réunion de cadrage et au cours de la phase de démarrage, en coordination avec l'ONEM. Le soumissionnaire doit prévoir dans son approche l'inventaire, l'évaluation de la qualité, le nettoyage et le prétraitement des données nécessaires au développement des modèles. <i>Le CSC prévoit d'ailleurs explicitement des mécanismes permettant de produire des recommandations même en situation de faible quantité de données disponibles ou en l'absence d'un historique suffisant d'interactions.</i> Lorsque la constitution ou l'annotation d'un jeu de référence est nécessaire pour l'entraînement, les tests ou l'évaluation des modèles proposés, le soumissionnaire est invité à l'intégrer dans sa méthodologie et dans son offre.
22.		Délai de mise à disposition. Sous quel	L'objectif est de mettre à disposition de l'adjudicataire les éléments

		délai, à compter de l'ordre de démarrage, les données, environnements et accès sont-ils garantis disponibles ? Confirmez-vous qu'un retard de mise à disposition suspend les délais d'exécution sans amende pour l'adjudicataire ?	techniques, les données et les accès disponibles dès la réunion de cadrage et progressivement au cours de la phase de démarrage, en fonction des besoins identifiés avec l'ONEM. Le CSC ne fixe toutefois pas un délai spécifique exprimé en nombre de jours pour la remise de chaque accès ou jeu de données. En cas de retard significatif dans la mise à disposition d'un élément relevant du pouvoir adjudicateur et ayant un impact démontré sur l'exécution du marché, l'adjudicataire devra le signaler sans délai au fonctionnaire dirigeant. La situation sera traitée conformément aux dispositions contractuelles du CSC relatives aux délais, suspensions et modifications du marché. Un retard de mise à disposition n'entraîne donc pas automatiquement une suspension des délais : toute adaptation éventuelle du calendrier devra être constatée et formalisée conformément aux dispositions du marché.
23.		Infrastructure et licences. Les ressources de calcul (GPU, cloud), l'hébergement des modèles et les éventuels abonnements à des API tierces sont-ils fournis et pris en charge par le pouvoir adjudicateur, ou doivent-ils être intégrés au prix de l'offre ? Quel périmètre exact couvre le poste « Licence (coûts par mois max) » du formulaire de prix ?	Le CSC ne prévoit pas la mise à disposition par le pouvoir adjudicateur d'une infrastructure GPU ou cloud dédiée au développement, à l'entraînement et aux tests des modèles. Le soumissionnaire doit donc prévoir dans son offre les ressources techniques nécessaires à la conception, au développement, à l'entraînement, aux tests, à l'intégration et au déploiement de la solution. Le CSC précise que les coûts de personnel, de matériel ainsi que l'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires à l'exécution du marché doivent être pris en compte dans le prix proposé. Le poste « Licence (coûts par mois max) », prévu pour 12 mois, vise les éventuels coûts récurrents nécessaires à l'exploitation de la solution après son développement, notamment l'hébergement ou les services cloud, les ressources de calcul nécessaires au fonctionnement, le stockage, les API ou services tiers, ainsi que les abonnements ou licences techniques éventuels. Ces coûts et dépendances doivent être clairement identifiés et chiffrés

			dans l'offre technique et financière. La solution finale devra rester intégrable, exploitable et maintenable dans l'environnement de la plateforme ONEM.
24.		Support de 12 mois. Que couvrent précisément les 12 mois de support (correction d'anomalies seule, ou également évolutions et ré-entraînement des modèles), et quels engagements de niveau de service sont attendus ? Les 12 EJ de la phase III sont-ils censés couvrir l'ensemble de cette période, formation et documentation incluses ?	Les 12 mois de support post-déploiement font partie des prestations du marché. Ils couvrent notamment la maintenance, les corrections nécessaires, le suivi des performances des modèles ainsi que les procédures de supervision et de réentraînement prévues dans le CSC. Ils sont distincts des coûts récurrents d'exploitation renseignés dans la ligne « Licence ». La phase III comprend également la documentation technique, la formation des équipes de l'ONEM et le plan de support post-déploiement. Les 12 EJ sont indicatifs. Le marché étant à prix global forfaitaire, le prestataire reste responsable de la réalisation complète des prestations prévues, indépendamment du nombre réel d'EJ nécessaires.
25.		Quantités et profils. La clause « Quantité » présente les EJ comme indicatifs, alors que le formulaire de prix fixe 12 / 22 / 20 / 18 / 10 EJ par profil. Le soumissionnaire peut-il proposer une répartition différente, ou un volume total supérieur, sans que son offre soit déclarée irrégulière ? Le profil « Ingénieur Data », qualifié de « fortement recommander » mais doté de 18 EJ et de 5 points de notation, est-il obligatoire ?	Les quantités de 12 / 22 / 20 / 18 / 10 EJ indiquées dans le formulaire financier sont définies afin de permettre la comparabilité des offres. Le formulaire financier doit donc être complété sur la base de ces quantités. Le CSC précise toutefois que les EJ sont indicatifs et que le prix du marché est global et forfaitaire. Le soumissionnaire reste dès lors responsable de proposer dans sa méthodologie une organisation et un niveau d'effort suffisants pour atteindre l'ensemble des résultats et livrables attendus, même si l'effort effectivement nécessaire s'avère supérieur aux quantités indicatives. Cette différence n'entraînera pas de modification du prix global du marché. Le CSC identifie cinq profils dans la répartition de la charge de travail et dans l'analyse des CV, dont l'Ingénieur Data, auquel sont associés 18 EJ indicatifs et une cotation spécifique dans l'évaluation technique.

			Afin de garantir la comparabilité des offres, les soumissionnaires sont donc invités à présenter les compétences correspondant à ces cinq profils et à compléter toutes les lignes du formulaire financier. La mention « fortement recommandé » associée à l'Ingénieur Data ne dispense pas le soumissionnaire de démontrer comment les compétences de data engineering nécessaires à la mission seront effectivement couvertes dans son équipe.
26.		Présence sur site et frais de mission. Combien de jours de présence à Kinshasa sont attendus, par profil et par phase ? Confirmez-vous que les billets internationaux et les per diems ne doivent pas être intégrés au prix de l'offre ?	Le CSC ne fixe pas un nombre précis de jours de présence physique à Kinshasa par profil ou par phase. Il précise néanmoins que les prestations seront exécutées notamment dans les bureaux d'Enabel et de l'ONEM à Kinshasa. Le soumissionnaire doit donc proposer dans sa méthodologie une organisation cohérente de la mission, en prévoyant une présence physique suffisante pour les activités qui nécessitent des interactions directes avec Enabel et l'ONEM. Concernant les frais de mission, les per diem ne doivent pas être intégrés dans les taux journaliers. Ils sont traités conformément aux modalités prévues par le CSC. Les billets internationaux, lorsque nécessaires, doivent également être traités conformément aux dispositions spécifiques du CSC relatives aux frais remboursables. L'accord préalable d'Enabel est requis avant l'engagement des frais donnant lieu à remboursement. Les billets sont organisés selon les conditions précisées dans le CSC, notamment en classe économique.
27.		Indicateurs de performance. Comment la « pertinence du matching $\geq 75\%$ » est-elle mesurée (métrique, jeu de test, validation) et quelles sont les valeurs de référence actuelles pour les objectifs de	Le CSC fixe les indicateurs suivants à titre de base de suivi : • Pertinence du matching $\geq 75\%$; • Réduction du temps de traitement $\geq 60\%$; • Augmentation du taux de placement $\geq 40\%$; • Disponibilité $\geq 99\%$.

		-60 % de délai de traitement et +40 % de placements ? Ces indicateurs conditionnent-ils la réception des livrables ou le paiement des tranches ?	Le CSC précise également que ces indicateurs pourront être affinés lors de la phase de démarrage, en concertation avec Enabel et l'ONEM. À ce stade, le CSC ne fixe pas une métrique unique détaillée permettant de calculer les 75 % de pertinence du matching ni une valeur de référence chiffrée pour les indicateurs de réduction du délai de traitement et d'augmentation du placement. Le soumissionnaire devra donc proposer dans sa méthodologie les métriques, protocoles de test et modalités de validation appropriés. Ceux-ci seront affinés et validés lors de la phase de démarrage, notamment à partir des données effectivement disponibles et de l'établissement des valeurs de référence. Le CSC prévoit également un plan de tests et des rapports de tests portant notamment sur la précision des modèles, les fonctionnalités des API, les performances, la sécurité, les biais ainsi qu'une recette utilisateur (UAT). Les indicateurs de performance ne sont pas définis dans le CSC comme des conditions autonomes déclenchant directement les tranches de paiement. Les paiements sont liés à la réception des livrables prévus par phase. Toutefois, les produits et services doivent satisfaire aux vérifications, tests et exigences de conformité avant leur réception.
28.		Prix et fiscalité. Le formulaire de prix ne comporte pas de ligne TVA alors que le texte annonce un poste spécial d'inventaire, et la formule de totalisation est libellée « (iii) = (i) + (iii) ». Merci de préciser la présentation attendue ainsi que le régime fiscal applicable à un soumissionnaire non établi en RDC (TVA, éventuelle retenue à la source).	Le marché est à prix global forfaitaire et les montants de l'offre sont exprimés en euros. Dans le formulaire d'offre de prix : • (i) correspond au total des prestations d'expertise HTVA ; • (ii) correspond aux éventuels coûts de licences pour la période prévue ; • Le total Hors Taxe sur Valeur Ajoutée , HTVA, doit être calculé comme (iii) = (i) + (ii).

			La formulaire « (iii) = (i) + (ii) » figurant actuellement dans le formulaire d'offre de prix est corrigée comme ceci : (iii) = (i) + (ii). Par rapport à la TVA, le soumissionnaire devra noter que le régime applicable est celui de la République démocratique du Congo, pays dans lequel Enabel fonctionne tout en étant exonérée de la TVA. Ainsi donc tous les prix proposés dans le cadre de ce marché sont hors taxe sur valeur ajoutée quelle que soit la réglementation propre du pays du soumissionnaire qui n'est pas en RD Congo
29.	jeudi 27 août 2026 16:13	1. Droits intellectuels : articulation entre la clause 5 du chapitre 4 et le formulaire d'offre 1.1 Pouvez-vous confirmer que le marché a pour objet l'octroi au pouvoir adjudicateur et à l'ONEM d'un droit d'utilisation sous licence, conformément au formulaire d'offre et aux dispositions précitées, et préciser l'articulation de ces dispositions avec la clause 5.1 du chapitre 4 ?	1.1 Non. La ligne « Licence (coûts par mois max) » du formulaire financier ne signifie pas que le marché repose sur l'octroi d'un simple droit d'utilisation de la solution développée. Conformément à la clause 5.1 du CSC, le pouvoir adjudicateur acquiert les droits de propriété intellectuelle nés et développés à l'occasion de l'exécution du marché. La ligne « Licence » vise plutôt les éventuels coûts récurrents nécessaires au fonctionnement et à l'exploitation de la solution, tels que l'hébergement, les services cloud, les API tierces, abonnements ou autres composants techniques nécessitant un paiement récurrent.
30.		1.2 Pouvez-vous confirmer que les droits de propriété intellectuelle préexistants du prestataire, les composants de tiers et les outils génériques ne sont pas transférés au pouvoir adjudicateur du seul fait de leur utilisation à l'occasion de l'exécution du	1.2 Les droits de propriété intellectuelle préexistants du prestataire ainsi que les composants, bibliothèques, modèles ou services appartenant à des tiers ne sont pas transférés au pouvoir adjudicateur lorsqu'ils ne sont pas créés dans le cadre du marché. Le soumissionnaire devra toutefois identifier clairement ces composants dans son offre, préciser leurs conditions d'utilisation et indiquer les

		marché ?	éventuels coûts ou dépendances associés.
31.		1.3 La ligne (ii) du poste 6 porte sur douze mois de redevance de licence. Pouvez-vous préciser le régime applicable au droit d'utilisation du produit à l'expiration de cette période de douze mois, et notamment si le pouvoir adjudicateur et l'ONEM entendent disposer d'un droit d'utilisation au-delà de cette période, selon quelles modalités et à quelles conditions financières ?	1.3 La quantité de 12 mois prévue à la ligne « Licence » vise à permettre le chiffrage des éventuels coûts récurrents d'exploitation de la solution sur une période de 12 mois. Le soumissionnaire devra préciser dans son offre la nature de ces coûts, leur montant mensuel ainsi que les éventuelles charges qui subsisteraient au-delà de cette période. Ces coûts ne doivent pas conditionner le droit d'Enabel ou de l'ONEM d'utiliser les développements spécifiques dont les droits de propriété intellectuelle ont été acquis dans le cadre du marché.
32.		1.4 Dans l'hypothèse où le marché reposerait sur l'octroi d'une licence, l'article 19, § 1er, alinéa 5, de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 prévoit que le pouvoir adjudicateur énumère dans les documents du marché les modes d'exploitation pour lesquels il entend obtenir une licence. Pouvez-vous préciser les modes d'exploitation envisagés, leur durée et leur étendue territoriale ?	1.4 Pour les développements spécifiques réalisés dans le cadre du marché, la clause 5.1 relative à l'acquisition des droits de propriété intellectuelle s'applique. Pour les éventuels composants ou services tiers soumis à licence ou abonnement, le soumissionnaire devra préciser les conditions applicables, notamment leur durée, leur périmètre d'utilisation, leurs éventuelles restrictions et les coûts récurrents associés.
33.		1.5 Pouvez-vous confirmer que la mention, en annexe à l'offre, de la liste des composants, modèles et bibliothèques de tiers utilisés ainsi que des droits de propriété intellectuelle préexistants du prestataire, produite à titre purement informatif et sans y attacher de condition, ne constitue pas une condition générale ou particulière de vente au sens de la clause 5.3 du chapitre 3 (p. 8) ?	1.5 Oui. La simple identification, à titre informatif, des composants, modèles, bibliothèques de tiers ou droits préexistants utilisés ne constitue pas en elle-même une condition générale ou particulière de vente, pour autant qu'elle n'introduise aucune dérogation ou condition contraire au CSC. Le CSC précise que le soumissionnaire renonce à ses propres conditions générales ou particulières de vente lors du dépôt de son offre ((voir le point 5.3 de la section 5. Données à mentionner dans l'offre:"Par le dépôt de son offre, le soumissionnaire renonce automatiquement à ses conditions générales ou particulières de vente, même si celles-ci sont mentionnées dans

			l'une ou l'autre annexe à son offre.")
34.		2. Données détenues par l'ONEM et volumes à retenir pour le dimensionnement 2.1 Le pouvoir adjudicateur pourrait-il indiquer aux soumissionnaires les volumes dont l'ONEM dispose à ce jour, à savoir, à titre indicatif : le nombre de demandeurs d'emploi enregistrés, le nombre d'offres d'emploi publiées au cours des douze derniers mois, le nombre de candidatures et de placements enregistrés, ainsi que l'existence éventuelle d'un historique de clics ou de navigation actuellement conservé ? Ces éléments pourraient, le cas échéant, prendre la forme d'un tableau de synthèse ou d'un extrait anonymisé	2.1 À ce stade, le pouvoir adjudicateur ne dispose pas de chiffres consolidés suffisamment fiables permettant de communiquer la volumétrie exacte des profils, offres, candidatures, placements ou historiques de navigation disponibles. La volumétrie réelle, la profondeur historique, la qualité et l'exploitabilité des données seront confirmées lors de la phase de démarrage. Les données et éléments techniques disponibles seront mis à disposition de l'adjudicataire lors de la réunion de cadrage et au cours de la phase de démarrage, en coordination avec l'ONEM. Le livrable technique confirme cependant que la plateforme gère notamment les profils des demandeurs d'emploi, les entreprises, offres, candidatures, présélections, placements et données d'orientation.
35.		2.2 Le pouvoir adjudicateur pourrait-il indiquer aux soumissionnaires les volumes attendus sur la durée du marché, à savoir le nombre de profils de demandeurs d'emploi et le nombre d'offres d'emploi qui seront effectivement traités par les modules, ainsi que le volume de recommandations attendu ?	2.2 Le CSC ne fixe pas un volume contractuel déterminé de profils, offres ou recommandations devant être effectivement traités pendant les 18 mois d'exécution. Le seuil de 50 000 utilisateurs mensuels constitue une exigence minimale de performance. Les volumes allant jusqu'à 50 millions de profils, 2 millions d'offres et 10 millions de placements constituent des cibles de dimensionnement et de scalabilité à terme.
36.		2.3 Le pouvoir adjudicateur pourrait-il confirmer que le poste 6 du formulaire d'offre doit être chiffré sur la base des volumes correspondant aux performances exigées à la section 5.4.2, les hypothèses de capacité énoncées dans la même section constituant des cibles d'architecture et d'évolutivité, étant entendu que ces hypothèses seront précisées et validées dans le rapport de démarrage conformément à la	2.3 Oui. Le chiffrage doit tenir compte des exigences opérationnelles du CSC, notamment le support d'au moins 50 000 utilisateurs mensuels, tout en proposant une architecture capable d'évoluer vers les volumes de dimensionnement indiqués. Ces hypothèses de capacité seront affinées lors de la phase de démarrage. Elles ne signifient pas que les volumes maximaux devront être effectivement hébergés ou traités dès la mise en production initial

		section 5.3 des termes de référence ?	
37.		3. Frais de transport international et lieu d'exécution 3.1 Pouvez-vous préciser l'articulation entre ces trois dispositions, à savoir l'exclusion des frais énumérés des prix unitaires, leur prise en charge annoncée par Enabel, et l'obligation d'intégrer dans les prix l'ensemble des frais nécessaires à l'exécution du marché ?	3.1 Les frais de mission identifiés par le CSC comme frais remboursables ne doivent pas être intégrés dans les prix unitaires des expertises-jours. Ils sont traités conformément aux modalités prévues au CSC, avec accord préalable d'Enabel lorsqu'un remboursement sur pièces justificatives est requis.
38.		3.2 Pouvez-vous préciser quelle partie supporte in fine le coût des vols internationaux entre le pays du domicile de l'expert et le lieu de prestation ?	3.2 Les billets internationaux sont organisés et avancés par le soumissionnaire, conformément aux conditions prévues par le CSC, puis traités comme frais remboursables sur base de pièces justificatives et après accord préalable d'Enabel. Ils ne doivent donc pas être intégrés dans les taux journaliers proposés.
39.		3.3 Le formulaire d'offre ne comportant aucun poste relatif aux frais de déplacement, pouvez-vous préciser, dans l'hypothèse où ces frais seraient à charge du soumissionnaire, sous quel poste ils doivent être intégrés ?	3.3 Sans objet dès lors que les frais internationaux concernés sont traités comme frais remboursables conformément au CSC. Ils ne doivent pas être intégrés dans un poste d'expertise du formulaire financier.
40.		3.4 La clause 16 du chapitre 4 (p. 25) fixe le lieu d'exécution aux bureaux d'Enabel et de l'ONEM à Kinshasa. Pouvez-vous préciser la part des prestations pouvant être exécutée à distance, ainsi que le nombre et la durée indicative des missions sur site attendues sur la durée du marché, afin de permettre une évaluation comparable des offres ?	3.4 Le CSC fixe Kinshasa comme lieu d'exécution, notamment dans les bureaux d'Enabel et de l'ONEM. Il ne fixe toutefois ni un nombre déterminé de missions, ni une répartition obligatoire entre prestations sur site et à distance. Le soumissionnaire peut proposer dans sa méthodologie une organisation combinant, lorsque cela est pertinent, des prestations à distance et des prestations à Kinshasa. La présence sur site devra notamment couvrir les activités nécessitant une interaction directe avec Enabel et l'ONEM.

--	--	--	--